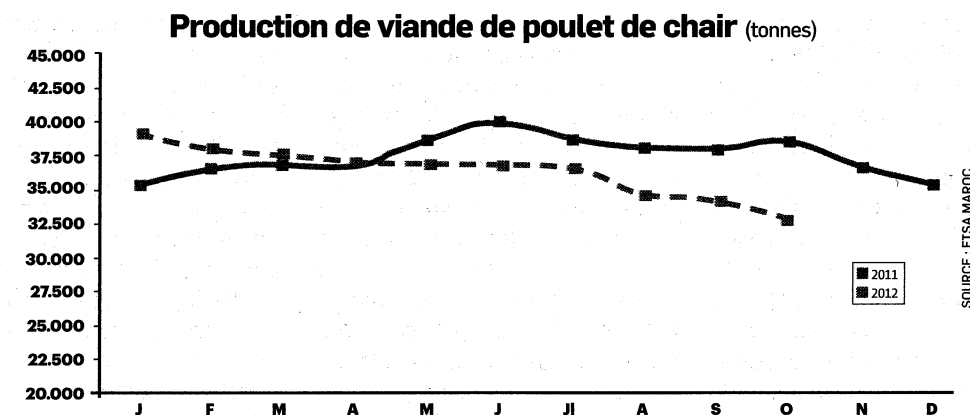


L'aviculture se sent pousser des ailes

● De nouvelles mesures fiscales pour soutenir l'envol du secteur ● L'Etat lâche du lest sur la TVA et ramène les droits de douanes à 2,2% pour le maïs et soja ● La mise à niveau du marché de gros de Casablanca sera lancée avant la fin de l'année

PAR SAFALL FALL

Le secteur avicole a eu son lot de bonnes nouvelles dans le cadre de la Loi de finances 2013, pour la mise en œuvre de son contrat programme 2011-2020 avec l'État. Le gouvernement a, en effet, adopté une série de nouvelles mesures douanières et fiscales, principalement, visant à soutenir les performances de ce secteur. Il s'agit de bons palliatifs aux conséquences directes de la hausse importante des prix des matières premières alimentaires à l'international, en l'occurrence le maïs et le soja, principaux intrants dans l'alimentation de la volaille. «Il faut savoir qu'aucun secteur de l'élevage n'a été épargné par cette flambée des prix des produits céréaliers. Le gouvernement a donc décidé de ramener la TVA du secteur à un taux global et sectoriel de 7%, et de fixer à 2,2% les droits de douane à l'importation», nous explique Youssef Alaoui, le président de la Fédération interprofessionnelle du secteur avicole (FISA). Ce n'est pas tout, les professionnels de la filière avicole peuvent



désormais importer du blé fourrager, une mesure importante pour la sécurisation des approvisionnements du secteur. Pour le gouvernement, les objectifs de la mise en œuvre de ces mesures sont beaucoup plus globaux. Il s'agit de «contribuer à la stabilité des prix des produits avicoles sur le marché national, en prenant en considération le pouvoir d'achat du consommateur», déclarait ainsi Aziz Akhannouch, le ministre de l'Agriculture et de la

pêche maritime, en marge de la cérémonie d'ouverture du 15^e Salon «Dawajine 2012», qui vient de se clôturer en fin de semaine dernière. Néanmoins, l'aviculture marocaine a encore des contraintes à aplatir.

Commercialisation

Ces défis sont principalement liés à l'amélioration des circuits de commercialisation, ainsi qu'à la mise à niveau de l'abattage et du conditionne-

ment des produits avicoles. Les responsables de la FISA n'en sont pas moins convaincus. «Avec la logistique et le transport, la mise à niveau de la distribution et des points de vente, pour moderniser la commercialisation, sont parmi nos plus grands challenges», complète le président de la FISA. D'ailleurs, sur ce point, la Wilaya de Casablanca vient d'annoncer que les travaux de mise à niveau du marché de gros devraient démarrer avant la fin de l'année en cours, pour un investissement glo-

Les professionnels sont satisfaits de l'état d'avancement du contrat-programme.

bal de 8 MDH. Par ailleurs, au tout début de la chaîne, il faut savoir que la mise à niveau de l'amont productif du secteur poursuit également son petit bonhomme de chemin, depuis l'entrée en vigueur de la loi 49-99 relative à la protection sanitaire des élevages avicoles, au contrôle de la production et à la commercialisation des produits avicoles et de ses textes d'application. Les unités de production avicoles autorisées par les services de l'ONSSA s'élevaient à fin juin dernier, à 53 couvoirs dont 4 sont de type ponte, 46 couvoirs de type chair d'une capacité de 10 millions poussins par semaine, ainsi que 3 couvoirs de dinde fournissant 582 élevages.